

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 02 Mars 2017 à 20 heures 30 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille dix-sept et le deux mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nicole DELPUECH, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12
11 pour CA et CDG

Présents : Nicole DELPUECH, Pascal BARET (*arrivé à 20 h 40 donc n'a pu participer au vote du 1^{er} point inscrit à l'ordre du jour*), Romuald CIOT, Anne-Marie FAUVEL, Francis FUZAT, Jacques GILLIO-TOS, Freddy GIRIN, Léonce GUILLOT, Jean-Luc MICHON, Brigitte RUBINI, Catherine TROUSSIER, Jean-François TROUSSIER

Absente excusée : Martine DESOMBRES-PASCAL

Absent : Marcel JAYET

Ont donné procuration : /

Convocation du Conseil Municipal en date du 22 février 2017.

Mme Catherine TROUSSIER a été élue secrétaire de séance.

Mme Myriam SIGAUD a été élue secrétaire adjointe.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu de la séance du 07 Février 2017**

1. **Subvention d'équilibre SIAJ**
2. **Fond de concours de la Commune de Prunières au SIAJ**
3. **Vote des subventions aux associations**
4. **Tarifs gîte saison 2018-2019**
5. **Vote comptes de gestion et comptes administratifs 2016 – budget communal et budget eau**

OUVERTURE DE SÉANCE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 07 FEVRIER 2017

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 07 février 2017 est approuvé à l'unanimité

ASSAINISSEMENT

N° 1 – SUBVENTION D'ÉQUILIBRE SIAJ

Madame le Maire explique que par la prochaine application de la loi NOTRe, les compétences eau (potable, pluviales...) et assainissement seront transférées d'office à une seule et même entité et que la contribution d'équilibre actuellement versée par les communes adhérentes au SIAJ, pour maintenir l'évolution du prix du m³ telle que définie dans la prospective financière, devra être recalculée compte-tenu de l'entrée massive des autres communes de la CCM.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- Que le versement de la contribution d'équilibre versée par les communes actuellement adhérentes au SIAJ prendra fin dès la prise de compétence eau par la CCM en application de la loi NOTRe
- Que cette contribution sera éventuellement redéfinie par la nouvelle entité, en étant répartie sur l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences.

11 VOIX POUR

N° 2 – FOND DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE PRUNIERES AU SIAJ

Madame le Maire rappelle la délibération 2016-018 fixant :

- Le montant du fond de concours pour la réalisation des travaux d'assainissement sur la commune de Prunières (14 000.00 € par an, sur 30 ans),
- La contribution d'équilibre annuelle pour un montant de 9 000 €,

Considérant :

- Que par la prochaine application de la loi NOTRe, les compétences eau (potable, pluviales...) et assainissement seront transférées d'office à une seule et même entité,
- Que par la délibération du Conseil Syndical du 14/12/2016 n° 2016-022, le versement de la contribution d'équilibre due par les communes actuellement adhérentes au SIAJ prendra fin dès la prise de compétence eau par la CCM en application de la loi NOTRe,
- Que l'on peut faire l'analogie entre le versement du fond de concours et le versement de la subvention d'équilibre (mode de calcul tenant compte d'une limitation tarifaire et d'un périmètre de 5 communes qui sera remis en cause par l'entrée massive des communes de la CCM) ; il sera donc nécessaire de redéfinir un calcul de participation unilatéral,
- Que le fond de concours de la commune de Prunières, assimilable au remboursement d'un emprunt en cours, sera englobé dans l'assiette de calcul au même titre que les emprunts en cours des autres communes entrantes,
- La nécessité de préserver l'équité entre les communes adhérentes au SIAJ et les communes de la future entité,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le versement du fond de concours de la commune de Prunières, assimilable au remboursement d'un emprunt en cours, prendra fin dès la prise de compétence eau par la CCM en application de la loi NOTRe.

12 VOIX POUR

SUBVENTIONS

N° 3 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les élus se sont réunis le 20 février dernier pour étudier les demandes de subventions de différentes associations pour l'année 2017.

Les montants ci-dessous sont proposés à l'assemblée :

ACCA SAINT-HONORÉ	350.00 €
CLUB DAUPHINS MATHEYSINS	200.00 €
CLUB LOISIRS CHARMANTS	350.00 €
COMITE DES FÊTES DE SAINT-HONORÉ	350.00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE ÉCOLE MATERNELLE FUGIÈRES	1 400.00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE ÉCOLE ELÉMENTAIRE FUGIÈRES	1 400.00 €
FOOTBALL CLUB SUD ISÈRE	200.00 €
FOYER POUR TOUS LA MOTTE D'AVEILLANS	200.00 €
LE MANÈGE A LIRE	1 000.00 €
LES AMIS DU PAIN	850.00 €
JUDO CLUB LA MURE	200.00 €
LUDOTHÈQUE JEUX RIGOLE	200.00 €
OCCE COOPÉRATIVE SCOLAIRE (PSYCHOLOGUE)	100.00 €
SOCIÉTÉ BOULISTE DE SAINT-HONORÉ ET VILLARD-SAINT-CHRISTOPHE	350.00 €
SOU DES ÉCOLES DE SAINT-HONORÉ	1 200.00 €
SKI CLUB ALPES DU GRAND SERRE	200.00€
CYCLO TOURISTES MATHEYSINS	200.00€
R.B TEAM CHRONOS 38	350.00€
CLUB DE PLONGEE	200.00€
ATHLÉTIC CLUB MATHEYSIN	500.00 €
DIVERS	200.00 €
<u>TOTAL</u>	10 000€

09 VOIX POUR/02 VOIX CONTRE/01 ABSTENTION

Il est souligné que l'association « *Les Amis du Pain* » va engager cette année les travaux de crépissage du four banal de Tors. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a décidé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 850.00 €. Jean-François TROUSSIER, Président de l'Association, précise qu'il a quitté la salle le 20 février lors de la proposition du montant de la subvention.

TARIFS

N° 4 – TARIFS GITE SAISON 2018-2019

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les tarifs proposés par les « Les Gîtes de France » concernant la saison 2018/2019 pour la location du gîte communal de Combalberte. Sont inclus désormais dans les tarifs ci-dessous la taxe de séjour.

PÉRIODES	TARIFS
BASSE SAISON HIVER	388,50 €
NOEL / JOUR DE L'AN.....	512,50 €
HAUTE SAISON HIVER	536,50 €
TRÈS HAUTE SAISON HIVER	598,50 €
VACANCES PRINTEMPS	388,50 €
BASSE SAISON ÉTÉ	369,50 €
MOYENNE SAISON ÉTÉ	447,50 €
HAUTE SAISON ÉTÉ	591,50 €
WEEK-END HIVER	187,00 €
WEEK-END ÉTÉ	178,00 €

12 VOIX POUR

FINANCES

N° 5 – VOTE COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

➤ **BUDGET COMMUNAL**

La parole est donnée à Myriam SIGAUD qui commente les écritures comptables de l'année 2016.

Le compte administratif 2016 du budget communal peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00 €	280 947.34 €	0.00 €	56 204.71 €
Opérations de l'exercice	662 436.31 €	885 329.03 €	393 928.40 €	156 982.52 €
Totaux	662 436.31 €	1 166 276.37 €	393 928.40 €	213 187.23 €
Résultat de clôture		503 840.06 €	180 741.17 €	

❖ Programmes d'investissement réalisés en 2016

<u>INTITULE</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Eclairage public 2015	7 380.00 €	9 515.00 €
ER/FT Les Allemans	40 483.60 €	
Réfection Tennis Tors	6 474.00 €	
Matériel roulant	26 821.74 €	
Voirie 2016	57 189.50 €	
Escalier de secours école élémentaire	30 014.51 €	8 755.00 €
Signalétique	1 377.88 €	
Travaux pour compte de tiers : by pass fosses septiques	46 000.00 €	
Toiture école élémentaire	74 951.26 €	
Mobilier/informatique Mairie	7 872.38 €	
Matériel école élémentaire	2 478.47 €	
Borne incendie Les Allemans	3 000.00 €	
Réfection cadastre Napoléonien	906.00 €	
Salle de bain Gîte de Combalberte	2 754.85 €	
Mur de soutènement Les Allemans	7 098.00 €	
Site internet	346.50 €	
Aires de jeux	32 221.81 €	
Parafoudre Informatique Mairie	1 479.37 €	
Matériel technique	695.00 €	
Matériel technique suite à cambriolages	8 348.03 €	
Illuminations de Noël	1 901.04 €	
Nouvelle Mairie	1 511.60 €	23 373.79 €
Travaux Clos de Mouche	858.00 €	
<u>TOTAL</u>	362 163.54 €	41 643.79 €

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

- <u>DEPENSES</u> :	72 995.00 €	
▪ ER/FT Les Allemans		9 800.00 €
▪ Matériel roulant		2 200.00 €
▪ Travaux Clos de Mouche		19 842.00 €
▪ Dénomination voies communales		10 000.00 €
▪ Aménagement carrefour Fugières		30 000.00 €
▪ Site internet		1 153.00 €
- <u>RECETTES</u> :	0.00 €	

Après délibération, le Conseil Municipal :

- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion 2016 dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

• **Compte administratif 2016** : 11 VOIX POUR

• **Compte de gestion 2016** : 12 VOIX POUR

➤ **BUDGET EAU**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00 €	26 211.19 €	0.00 €	72 319.49 €
Opérations de l'exercice	76 273.09 €	70 908.65 €	52 105.74 €	47 558.30 €
Totaux	76 273.09 €	97 119.84 €	52 105.74 €	119 877.79 €
<u>Résultat de clôture</u>		20 846.75 €		67 772.05 €

❖ **Opération d'investissement réalisée en 2016**

<u>INTITULE</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Travaux EP Les Allemans	45 942.20 €	13 800.00 €

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

- **DEPENSES** : 58 000.00 €
 - Travaux réseau eau potable 35 000.00 €
 - Schéma directeur 13 000.00 €
 - Réservoir Les Allemans 10 000.00 €
 -
- **RECETTES** : 0.00 €

Nicole DELPUECH souligne que les résultats du compte de gestion 2016 dressé par le Comptable du Trésor sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2016.

Compte administratif 2016 : 11 VOIX POUR

Compte de gestion 2016 : 12 VOIX POUR

DIVERS-INFORMATIONS

- **ELECTIONS PRESIDENTIELLES** : Elles se dérouleront les 23 avril et 07 mai 2017.

LA SEANCE EST LEVEE

A

22 H 00